

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES ET DES CUR ET DE LA
RECHERCHER SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
(U.C.A.D)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(I.N.S.E.P.S)

Monographie en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports (CAIEPJS)

THEME :

*STRATEGIES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS EN E.P.S D'ARLIT*

ANNEE ACADEMIQUE 2010-2011

Présenté par :

Moutari **ALI**



Sous la Direction de :

M. Michel **DIOUF** Inspecteur
Pédagogique en Education
Physique et Sportive

Introduction

“Comme toute éducation, l'éducation physique et sportive est l'action d'une culture sur une nature consistant en un apprentissage social se divisant lui-même en plusieurs composantes.”(Thomas1981)¹. La classe est un ensemble qui peut être hétérogène ou homogène de jeunes à qui il faut transmettre le savoir, le savoir être et le savoir-faire. Le devoir d'éduquer nous demande d'enseigner aux jeunes nigériens des connaissances sûres et utiles ainsi que des règles de conduites justes. La situation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive sur le terrain est problématique pour l'enseignant d'E.P.S. titulaire mais surtout pour le contractuel dans le domaine malgré le nombre d'années d'activité.

Pour enseigner de façon efficace, il faut vouloir et pouvoir mais aussi, maîtriser les connaissances à transmettre et les mécanismes d'intervention. Lorsqu'il est question d'enseigner l'éducation physique et sportive, plusieurs personnes pensent que c'est facile car il suffit d'avoir un ballon ou avoir pratiquer une activité physique et sportive dans le temps, pour avoir en main les outils pour enseigner significativement l'EPS à l'école.

La crise économique des années 1980- 1990, qu'a connue la plupart des pays africains, a conduit le Niger à adopter le programme d'ajustement structurel imposé par les institutions de Bretton Woods comme voie de sortie de cette crise. Ce système a engendré des bouleversements dans tous les secteurs de l'Etat, avec pour conséquence la réduction du nombre des fonctionnaires, l'arrêt de recrutement à la fonction publique, la réduction des salaires, la limitation de taux de réussite à l'école auxquels s'ajoute l'instabilité politique, ont entraîné une pléthore de chômeurs de toutes catégories et des sans emploi qui ne demandent qu'à travailler pour subsister.

¹ Thomas, R. l'éducation physique, PUF, 1981

C'est dans ce contexte difficile, qu'est né au Niger, dans un premier temps, le système de volontariat, ensuite le système de contrat dans tous les secteurs socioéconomiques du pays. L'éducation est le secteur le plus touché par les deux systèmes alternatifs pour répondre au besoin pressant des enseignants dans les établissements scolaires.

C'est dans cette logique que, des enseignants contractuels dans le domaine de l'éducation physique et sportive, ont été recrutés pour assurer un enseignement dans les établissements du secondaire et moyen d'Arlit.

Ils exercent le métier d'enseignant d'E.P.S selon les dispositions de l'article 18 de la Loi 98-14 du 1^{er} Juin 1989, portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives. Cette loi stipule que : *'nul ne peut enseigner contre rémunération les activités physiques à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière ou saisonnière, ni prendre le titre de professeur, d'entraîneur, de moniteur, d'éducateur ou de tout autre titre similaire s'il n'est titulaire d'un diplôme défini ou décerné en équivalence par l'Etat ou l'autorisation écrite du Ministère chargé des sports''*²

L'intervention des enseignants contractuels d'E.P.S. en milieu scolaire appelle tous les acteurs à une réflexion approfondie sur cet enseignement qui présente des lacunes auxquelles il faut trouver des solutions. Après des années d'activités, sans formation ni recyclage, les enseignants contractuels d'E.P.S ont besoins de nouvelles acquisitions afin de combler leurs manques pour faire de meilleures prestations et prétendre à une véritable carrière. Ils ont besoin d'une formation certifiée pour répondre aux dispositions de la loi 98-14 du 1^{er} Juin 1989, portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives.

Malgré le contrôle pédagogique effectué et les conseils donnés par les superviseurs pédagogiques (lors des visites de classes), le constat reste le même au regard des difficultés qu'ils éprouvent dans la conception des programmes

² LOI 98-14 du 1^{er} juin 1998 Portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives

d'activité, la conduite des séances et d'autres tâches qu'exige l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

C'est dans le but d'aider ces enseignants contractuels d'EPS et de certifier leur qualification (diplôme) en éducation physique et sportive, que, nous avons choisi de travailler sur les stratégies de renforcement des capacités des enseignants contractuels d'EPS d'Arlit.

Ainsi nous allons tenter de voir : quelle est la situation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en général au Niger et en particulier à Arlit ? Quelle appréciation peut-on faire de l'intervention des enseignants contractuels d'E.P.S d'Arlit ? Quels sont les facteurs qui influencent l'enseignement de l'EPS à Arlit ? Quels sont les besoins pédagogiques des enseignants contractuels d'EPS d'Arlit ? Et quelles propositions faire pour améliorer les connaissances des enseignants contractuels en EPS dans la commune urbaine d'Arlit ?

Notre étude s'articule autour des points suivants :

Chapitre I : Cadre théorique ;

Chapitre II : Etat des lieux en matière de l'Education Physique et Sportive ;

Chapitre III : Méthodologie ;

Chapitre IV : Présentation et Analyse des Résultats ;

Conclusion

CHAPITRE I CADRE THEORIQUE

1.1-Définition des concepts :

- **Stratégies** : selon le Dictionnaire Français, la stratégie est l'Art de coordonner l'action de forces militaires, politiques, économiques et morales impliquées dans la conduite d'une guerre ou la préparation de la défense d'une nation ou d'une coalition.

Dans le cadre de notre étude nous nous inscrivons dans la définition de Sylvie Cartier (2000), pour qui : « les stratégies font référence à un ensemble d'actions ou de moyens observables et non observables (comportements, pensées, techniques, tactiques) employés par un individu avec une intention particulière et ajustés en fonction des variables d'une situation ».

- **Renforcement** : selon le Dictionnaire français, c'est une action, fait de (se) renforcer ou d'être renforcé ; résultat de l'action.

Il s'agit dans notre étude de renforcement des capacités des enseignants pour améliorer l'efficacité de l'enseignement d'E.P.S à l'école.

- **Capacités** : selon le Dictionnaire français c'est l'aptitude de quelqu'un dans tel ou tel domaine : Sa capacité à comprendre. Puissance qu'à quelqu'un, un groupe dans un certain domaine : Il a une grande capacité de travail.

- **Enseignant** : En parlant d'une personne physique qui a pour fonction d'enseigner. (Dictionnaire Français)

- **Contractuel** : Agent non fonctionnaire d'un service public auquel il est lié par contrat. (Dictionnaire Français)

- **Diplôme** : selon le Dictionnaire français : historiquement c'est une Pièce officielle (primitivement pliée en deux et scellée) émanant d'une autorité souveraine, établissant un droit, un privilège.

Aujourd'hui on parle de Titre, grade émanant d'une université, d'une faculté, d'une société savante, d'un corps, d'une école publique, etc., pour attester les connaissances et les aptitudes de quelqu'un.

1.2 - PROBLEMATIQUE

Au Niger l'éducation physique et le sport scolaires ont toujours fait partie des programmes scolaires depuis l'accession de notre pays à l'indépendance. Cependant, force est de constater que l'éducation physique et le sport scolaire sont restés les « parents pauvres » du système éducatif nigérien comme l'attestent les résultats de plusieurs enquêtes et séminaires sur l'enseignement de l'EPS et le sport dans les écoles primaires, les Cycles de Base II et Moyen au Niger³.

1.2.1 Au niveau institutionnel

Les textes officiels réglementant l'enseignement de l'EPS de manière précise et selon les différents ordres d'enseignement à tous les niveaux existent mais nous avons relevé au cours de nos contacts avec les enseignants, la méconnaissance des textes de référence en matière administrative. Cela est dû au fait que les enseignants ne se donnent pas la peine de demander des copies auprès de l'administration des I.R.E.P.S ou, n'accordent pas un grand intérêt à ces textes. Cette ignorance est très souvent constatée lors des rencontres d'animation pédagogique, quand les enseignants posent des questions relatives aux relations entre conseillers pédagogiques et enseignants et/ou les autres matières et l'E.P.S.

Les structures de formation continue et de suivi pédagogique dans le domaine de l'E.P.S. sont très peu dotées en personnel et en moyens logistiques. Les Inspections Régionales de l'Education Physique et Sportive (I.R.E.P.S.) sont souvent logés dans les inspections des cycles de base II et moyen et bénéficient du soutien de l'administration de cette institution.

³ D.E.P.S/cellule suivi et contrôle pédagogique

1.2.2 Au niveau pédagogique

L'Education Physique et Sportive (EPS) constitue théoriquement une matière obligatoire dans les programmes scolaires à raison de 1 heure 30 minutes par semaine au primaire et de 2 heures par semaine dans le secondaire⁴ mais dans la pratique, les horaires prévus ne sont pas respectés surtout au niveau primaire. Et pour cause, il faut impliquer le manque ou l'insuffisance de la formation des enseignants. Les enseignants ne reçoivent qu'une formation très succincte en Education Physique et Sportive (EPS), généralement, dispensée en très peu de temps, lors de recrutement des enseignants contractuels. Cette formation ne permet pas d'acquérir les compétences pour prendre en charge efficacement un cours d'E.P.S. ou une animation sportive motivante pour l'enfant évoluant dans des classes surchargées.

Aujourd'hui plus qu'hier, force est de constater que malgré les multiples réformes de programme de l'EPS, on assiste impuissant, à une détérioration de l'enseignement de l'E.P.S, qui, si on ne prend garde, pourrait avoir des répercussions néfastes sur le développement global des élèves.

Face à cette situation, il est grand temps de créer les conditions nécessaires pour que puisse être effectivement exercé, partout dans les milieux scolaires un enseignement de meilleure qualité, avec des enseignants qualifiés et compétents en Education Physique et Sportive (EPS).

Depuis sa création par le décret n° 79-204/PCMS/MJS/C du 27 Décembre 1979, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports s'est vu fixer, entre autres missions, de former des cadres permanents relevant du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture. Les effectifs par promotion varient en nombre chaque année (niveau moyen) comme nous l'avons relevé dans le registre des promotions de l'Institut National de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

La première promotion en Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportive (STAPS) a commencé les cours à partir de l'année scolaire 1991-1992

⁴ Guide pratique du maître/Faculté de pédagogie U.A.M./NY 1980

et est composée en majorité de professionnels d'E.P.S admis au concours d'entrée à l'INJS/C pour la formation des professeurs d'E.P.S et quelques étudiants directs, c'est-à-dire qui sont entrés avec le BAC.

Tous les enseignants formés au niveau moyen sont des maîtres d'E.P.S. et sont titulaires du Brevet d'Etat d'Instructeur d'Education Physique et Sportive (B.E.I.E.P.S.), ou des directeurs de maisons des jeunes lorsqu'ils sont titulaires d'un Certificat d'Instructeur d'Education Physique et Sportive (C.I.E.P.S.).

Le certificat est un diplôme intermédiaire attribué aux élèves maîtres de la troisième année qui n'ont pas obtenu le brevet et ne peuvent pas redoubler la classe.

Au niveau supérieur, on forme des professeurs d'E.P.S. qui, sont titulaires d'un Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (C.A.P.E.P.S.).

Avec la démographie galopante, un taux de croissance démographique des plus forts de la planète avec 3,1% en moyenne par an pour une période 1988-2001. Le temps de doublement de la population est de 22 à 25⁵, la création des collèges et lycées nécessite l'affectation d'enseignants d'EPS.

La privatisation qui touche plusieurs secteurs n'épargne pas celui de l'éducation avec l'apparition des complexes scolaires privés. La prolifération des établissements augmente le manque d'enseignants qualifiés sur le terrain et sur toute l'étendue du territoire, dans toutes les matières.

Les enseignants d'E.P.S. formés sont en nombre très insuffisant pour couvrir le besoin en personnel. A cela s'ajoute le départ des titulaires en formation ou pour occuper des postes de responsabilité. Le départ volontaire institué par les institutions de Brettons Wood (Banque Mondiale et FMI) a contribué aussi à créer le manque d'enseignants qu'il faut nécessairement combler. La demande est supérieure à l'offre et il faut trouver un palliatif c'est-à-dire – le moyen de pourvoir les établissements en enseignants d'une manière générale et en

⁵ DGE/MESS/RS

enseignants d'éducation physique et sportive en particulier, au regard de son rôle très important dans le processus de l'éducation des jeunes tout au long de leur vie.

Pour faire face à cette situation, les deux Ministres, celui de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (époque où les enseignants d'EPS étaient au Ministère de la Jeunesse), ont fait sortir une note administrative. Celle-ci autorise les professeurs des autres disciplines (anglais, Maths, Physique...), à dispenser les cours d'éducation physique et sportive dans les classes inférieures (6^e ; 5^e) pour que les enseignants titulaires s'occupent des classes de 4^e et de 3^e.

Cette situation impose aux autorités académiques nigériennes une nouvelle dynamique dans la recherche des solutions au manque crucial d'enseignants dans toutes les disciplines en général.

C'est dans cette optique qu'une politique de développement à la base a été élaborée en 2010⁶ à travers le système d'orientation scolaire qu'il faut ré-ouvrir, en augmentant le nombre d'élèves à former à l'Institut National de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (INJS/C). Cela permettra aussi de dynamiser avec plus de volonté la relance et la poursuite de redéploiement du personnel enseignant sur le terrain.

Le besoin en enseignants d'EPS, malgré la nouvelle politique de l'Etat en matière de formation des enseignants d'EPS est plus que nécessaire au regard de multiple création de collèges et lycées et le nombre croissant d'élèves dans les établissements, qui demandent, de manière persistante, à s'exprimer physiquement, intellectuellement et socialement.

Le contexte exige, par conséquent de la part de l'Etat nigérien le recrutement d'enseignants dans toutes les matières. C'est ainsi qu'a commencé le recrutement des volontaires de l'enseignement en 1991 donnant naissance au

⁶ ibem

système de volontariat. Il s'agit d'un recrutement direct pour le terrain, après une formation préalable de 45 jours⁷.

Ce mécanisme a permis pendant longtemps de couvrir le besoin en personnel enseignant selon les dispositions de l'article 18 de la Loi 98-14 du 1^{er} Juin 1998 portant orientation, organisation et promotion des activités physique et sportive. Les prestations des enseignants contractuels, dans toutes disciplines en général et en éducation physique et sportive en particulier, sont en deçà des attentes du système éducatif dans son ensemble et ne satisfont pas aux finalités et aux objectifs généraux assignés à l'E.P.S.⁸ Il s'agit de voir dans cette étude :

Comment aider les enseignants contractuels dans l'enseignement d'E.P.S. à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans l'exercice de leur métier pour améliorer leur niveau de prestation et obtenir un certificat qui leur confère le titre d'enseignant d'E.P.S. ?

C'est pour répondre à cette question que nous proposons des stratégies de renforcement des capacités qui vont permettre d'améliorer les compétences des enseignants contractuels d'EPS d'Arlit.

⁷ DEPS/Service Suivi et Contrôle Pédagogique/MESS/RS

⁸ Inspection Pédagogique Nationale (IPN)

1.3 - Justification du choix du thème

Pourquoi s'intéresser aux stratégies de renforcement des capacités des enseignants contractuels d'E.P.S peu formés d'Arlit ?

Trois raisons principales justifient l'importance que nous accordons aux stratégies de renforcement de capacité des enseignants contractuels peu formés en E.P.S pour accomplir, efficacement et avec succès, leur mission d'enseignement :

- Le fait que les enseignants contractuels d'E.P.S doivent faire preuve d'autonomie dans leur mission d'éducateur. Or, pour atteindre ce niveau d'autonomie, ils doivent connaître et maîtriser les contenus d'enseignement afin de les utiliser à bon escient. Ce qui leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'enseignement de l'EPS ;
- Le fait que l'encadrement et la formation continue sont d'une importance capitale pour permettre aux enseignants contractuels d'ajuster et fixer des objectifs pédagogiques tout au long de leurs activités ;
- Le fait de vouloir acquérir un certificat (diplôme) d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et sportive afin, d'exercer le métier dans la légalité juridique. Cela permettra aux enseignants contractuels d'EPS d'avoir les moyens de se recycler et de se perfectionner.

1.4– Présentation de cadre de l'étude

1.4.1- Présentation de la commune urbaine d'Arlit.

La commune urbaine d'Arlit est l'une des 265 communes que compte le Niger. Située dans la région d'Agadez, au Nord-est du Niger, précisément dans le département d'Arlit, la commune urbaine d'Arlit est l'une des cinq (5) communes du département. Limitée à l'Est par la commune d'Iférouane et Timia, à l'Ouest par Aguelal, au Nord par Assamaka et au Sud par la commune de Dannat, la commune urbaine d'Arlit est composée de quatorze (14) quartiers (dont deux (2) non officiels) avec une population estimée selon le Système d'Alerte Précoce (S.A.P) sur la base du RGP/H de 2001 à 97 227 habitants. Cette commune est l'une des plus pauvres du Niger avec des indicateurs des plus faibles par rapport à la moyenne nationale.

L'option récente pour la communalisation ne permet pas de disposer des statistiques précises sur la situation socio-économique. Cependant, l'on peut se faire une idée précise avec d'autres indicateurs non moins significatifs :

Sur le plan économique, les principales activités de la commune d'Arlit se caractérisent par l'existence des deux sociétés minières, la SOMAÏR et la COMINAK. Du point de vue économique, ces deux sociétés n'ont cependant qu'un impact indirect sur la population. Cette dernière vit principalement de commerce, des services, de l'artisanat, de la pratique du maraîchage au niveau des quartiers périphériques surtout et de l'élevage de case.

La commune urbaine d'Arlit a la particularité de renfermer une situation de paradoxe. En effet, à côté de travailleurs miniers à revenu acceptable par rapport au nigérien moyen, vit une population dans l'extrême pauvreté. La commune compte trois (3) quartiers constitués uniquement de taudis habités par des personnes vivant dans des conditions précaires. La difficulté d'approvisionnement est due à l'éloignement des différents centres.⁹

⁹ Mairie de la commune urbaine d'Arlit

1.4.2 – Nombre d'établissements secondaires de la commune urbaine d'Arlit

La commune urbaine d'Arlit compte quatorze (14) collèges et lycées d'enseignement général publics et privés répartis dans les deux zones Arlit somair et Arlit Akokan de la manière suivante :

Tableau N°1 : Situation des établissements secondaires publics et privés d'Arlit

N°	Arlit Somair	N°	Arlit Akokan
1	Lycée	1	C.E.S. Bachir Badéri
2	C.E.G1	2	C.E.G. Akokan
3	C.E.G2	3	C.E.G. Franc-Arabe
4	C.E.S. Franco-Arabe	4	C.S.P. Tagora
5	C.S.P. Famèye	5	C.S.P. Famèye
6	C.S.P.Tarat	6	C.S.P. Badda
7	C.S.P. T.I.N.A		

1.4.3 – Population scolarisée de la commune urbaine d'Arlit

La commune urbaine d'Arlit a une population scolarisée au niveau du cycle de base II et moyen estimée à sept mille six cent trois (7603) élèves au titre de l'année académique 2010-2011.¹⁰

1.4.4 – Nombre d'enseignants titulaires en éducation physique et sportive dans la commune urbaine d'Arlit

Parmi tous les enseignants d'éducation physique et sportive de la commune d'Arlit, un (1) seul est titulaire sur les vingt-sept (27) soit 3.70%. Il a suivi la formation initiale à l'Institut National de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (INJS/C) de Niamey. La formation dure trois ans et se termine par l'obtention

¹⁰ Inspection des Enseignements de Cycle de Base II et Moyen d'Arlit

d'un brevet d'état d'instructeur d'éducation physique et sportive (B.E.I.E.P.S). Après quinze ans d'activité (service civique, volontariat et le contrat), ce dernier a été titularisé en l'an deux mille dix(2010) sur la base de son vécu et de son expérience capitalisés par le ministère de la fonction publique et du travail, après examen du dossier de l'intéressé. Sont titularisés, les agents ayant accomplis une année de stage probatoire ou le service civique obligatoire de deux ans sur le terrain ou encore quatre (4) années de contrat.

1.4.5 – Nombre d'enseignants contractuels en éducation physique et sportive dans la commune urbaine d'Arlit

La grande majorité des enseignants d'éducation physique des établissements d'Arlit sont des contractuels. Sur 27 enseignants d'E.P.S. 26 sont des enseignants contractuels soit un taux de 96.29%. Ils exercent leur profession à partir d'un concours organisé par la direction régionale de l'EPS sur l'autorisation du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.

1.5 - Revue de la littérature sur les stratégies de renforcement des capacités

L'enseignement de l'éducation physique et sportive selon **Larouche. R.**, « s'appuie sur des valeurs universelles dans le temps et dans l'espace... ». Ces valeurs universelles constituent des connaissances et des techniques orientées vers une expertise particulière afin de permettre à l'enseignant de jouer pleinement son rôle d'éducateur. L'acte pédagogique est un phénomène complexe qui requiert de la part de celui qui est chargé d'intervenir en activité physique, la maîtrise des procédures qui favorisent la construction de compétences chez les apprenants. Pour Brunelle et coll. Cette intervention consiste à mettre en œuvre, à partir de fondements théoriques, des mesures pratiques dans une perspective de formation.¹¹

Pour permettre aux enseignants contractuels d'EPS, d'accomplir efficacement leur mission, un suivi pédagogique permanent et une formation soutenue doivent être envisagées afin de renforcer leurs capacités.

Au cours de cette étude, nous avons relevé que le développement durable exige des capacités et un leadership interne et que le développement des capacités fait désormais partie des priorités de bon nombre d'agences et de gouvernements. Si l'importance du développement des capacités est reconnue, le choix des stratégies fait débat. Selon **Cartier 2000**, "les stratégies font référence à un ensemble d'actions ou de moyens observables et non observables (comportements, pensées, techniques, tactiques) employés par un individu avec une intention particulière et ajustés en fonction des variables d'une situation". Telle est la définition des stratégies que suggère l'auteur, stratégies dont elle propose l'enseignement à tous les élèves, tout particulièrement aux élèves en difficulté.¹²

¹¹ Ousmane SANE, 2011, Note de cours, connaissances professionnelles en EPS, inspectorat 2^e année, INSEPS, Dakar

¹² Sylvie Cartier, 2000, Enseigner les stratégies d'apprentissage aux élèves du collégial pour que leur français se porte mieux; Volume 5, Numéro 3, édition PUF, Paris

La formation en tant que stratégie vise à faire évoluer le niveau de culture institutionnelle et renforce les capacités individuelles des enseignants. De cette formation découlera un impact tangible sur l'efficacité de l'enseignement qui contribue à l'amélioration des connaissances relatives aux activités physiques et sportive au développement de la pratique sportive au niveau national.

Diagnosics nationaux, revues de littérature, avis et documents de synthèse sur les stratégies ont permis d'identifier plusieurs principes clés pour un développement réussi des capacités tout en mettant en exergue les thématiques d'actualité sur la question. C'est à ce titre que l'Institut International de Planification de l'Education (IIEP) a élaboré deux bases de données sur le développement des capacités de planification et de gestion de l'éducation : un service d'échange d'informations comprenant plus de 300 documents, avec résumé et lien interactif ; et une base de données sur les partenaires du développement des capacités, qui propose des liens vers les sites web des principaux instituts, centres d'information et organisations œuvrant dans ce domaine.¹³

Au Niger, les stratégies adoptées dans le cadre de renforcement des capacités des enseignants est appelée au niveau du cycle primaire, la cellule d'animation pédagogique (CAPED). Elle consiste en un regroupement des enseignants toute une journée, ou deux journées pour échanger sur les méthodes de préparation et présentation des séquences de cours sous la supervision des conseillers pédagogiques qui sont les principaux animateurs. Cette animation pédagogique est rare au secondaire surtout en éducation physique et sportive faute de moyens (prise en charge des enseignants).

Les stratégies que nous envisageons de proposer vont concerner les enseignants de l'éducation physique et sportive qui n'ont pas de formation initiale et qui sont en activité dans les établissements publics et privés. Elles s'adressent aux adultes et doivent prendre en compte les besoins qui leur sont spécifiques :

¹³ www.iiep.unesco.org

problèmes didactiques généraux de l'éducation physique et sportive. Qu'est-ce que l'enseignement de l'éducation physique et sportive ? Selon **Famose J.P.**, enseigner c'est décider car, dit-il « confronté à la mission d'enseigner, l'éducateur s'interroge : quelles sont les caractéristiques de ces personnes (capacités, âge, taille...) ? Qu'attendent-ils de cet enseignement ? Comment choisir les tâches pour que chacun progresse ? Comment les présenter, les expliquer ? Que faire en cas de « non réussite » de certains ? Comment organiser le groupe, l'espace, le temps ? L'enseignement sportif offre donc une multitude d'occasions où l'enseignant devra décider »¹⁴. C'est là un certain nombre de questions qui font référence aux stratégies que l'enseignant doit adopter pour maîtriser son enseignement. Car selon Ulric Aylwin (1992), « enseigner est un art où le professeur, les élèves et l'environnement interagissent d'une façon toujours changeante, originale et jamais réductible à un mode d'emploi transférable ou reproductible : chaque professeur construit ses propres modèles et les recrée sans cesse. Pour être efficace, cependant, cet art doit obéir à certaines règles générales, à des principes de base qui s'appliquent à tous, quel que soit le niveau ou la matière. Ces principes découlent principalement de la nature et du fonctionnement du cerveau, des processus psychiques tant intra personnels qu'interpersonnels, ainsi que des contraintes du cadre scolaire. »¹⁵

A cet effet, depuis des années l'Institut National de la Jeunesse des Sports et de la Culture (I.N.J.S/C) en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports publie des bulletins pédagogiques contenant des Instructions Officielles, mis à la disposition des enseignants titulaires pour améliorer leur travail sur le terrain. Il s'agit là d'une manière d'accompagner les enseignants dans la conception et la conduite des séances afin d'atteindre les objectifs assignés à l'éducation physique et sportive à l'école.

¹⁴ Famose, J.P, 1990, Difficultés de la tâche et apprentissage moteur, Paris, INSEP

¹⁵ Ulric Aylwin, 1992, les principes d'une bonne stratégie pédagogique, revue Pédagogie collégiale

Cette stratégie d'appui aux enseignants sur le terrain à travers les bulletins pédagogiques fait ressortir clairement le contenu des Instructions Officielles, les Objectifs Généraux et Spécifiques assignés à l'Education Physique et Sportive et propose des situations pédagogiques. Ce qui constitue un cadre de référence des stratégies d'apprentissage et contexte de formation continue. C'est en ce sens que nous proposons une formation adaptée (recyclage) de tous les enseignants peu formés en E.P.S afin de bénéficier non seulement des connaissances spécifiques aux A.P.S, mais aussi bénéficier d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de l'E.P.S par une autorité compétente. Cette formation serait différente des formations classiques consistant en un apprentissage des contenus. Il s'agira de produire des connaissances à partir des situations réelles de travail qui se traduira en un comportement observable (compétence). C'est dans cette optique que **Bernard Eliade** préconise « une meilleure formation psychopédagogique, une meilleure connaissance des rapports de groupe, une ambiance plus ouverte au sein d'un cours, donc des échanges plus libres et plus fréquents... ». ¹⁶

Les situations d'apprentissage privilégiées dans ce cadre de référence seront les sports collectifs, l'athlétisme, la gymnastique, la biologie, les sciences sociales et les textes réglementaires.

Il s'agit pour nous de mettre en relief dans un tableau la relation des critères et des variables afin de dégager les types de connaissance qu'il faut apprendre pour acquérir un niveau de compétences pour améliorer le niveau de prestations des enseignants d'E.P.S. C'est aussi pour nous, une manière de contribuer à la mise en place d'une « éducation populaire et permanente ».

¹⁶ Bernard Eliade, (1970), L'Ecole Ouverte, éditions du seuil

**CHAPITRE II ETAT DES LIEUX EN MATIERE
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

2.1-Bilan de la politique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au Niger

Il serait difficile d'indiquer avec précision, le début des Activités Physiques et Sportives au Niger, mais l'histoire enseignée retiendra comme repère, l'arrivée et l'implantation de l'école occidentale (Gouda, 1984).

A l'instar des autres pays d'Afrique, le Niger dispose d'une diversité de pratiques corporelles qui ont permis la transmission et la sauvegarde des valeurs culturelles. Elles sont l'occasion de retrouvaille entre les jeunes et même des adultes surtout à la fin d'une bonne récolte. La pratique des Activités Physiques (jeux traditionnels) dans l'espace culturel du Niger était liée au rythme de la vie sociale. La fin des semailles, les moissons et les transhumances y définissent le calendrier des fêtes. Ces dernières obéissent à des normes coutumières qui portent la mémoire collective¹⁷. (Dr Sériba Maman Lawan)

Avec la colonisation, l'installation des Français au Niger a favorisé la diffusion et la pénétration du modèle de pratiques corporelles occidentales auprès de la population autochtone. Après une phase d'installation timide liée aux rapports sociaux tendus entre les colons et les indigènes, les Activités Physiques et Sportives vont connaître une évolution significative.

Les dirigeants nationaux vont s'atteler à accélérer la mise en place des institutions sportives avec pour priorité la formation des cadres. La Direction de l'Education Physique et Sportive a pour mission, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement de l'éducation physique et du sport scolaire, universitaire et des grandes écoles.

A ce titre il est chargé de :

- élaborer les textes, stratégies et programmes se rapportant aux aspects pédagogiques de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et veiller à leur application ;

¹⁷ Sériba Maman Lawan, les hommes forts du pays RAPS N°2, 1994

- proposer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et à la pratique du sport scolaire, universitaire et dans les grandes écoles ;
- déterminer les critères d'évaluation des élèves et des enseignants de l'éducation physique et sportive et veiller à leur application ;
- participer à l'organisation technique des examens du brevet d'étude du premier cycle et du baccalauréat, des concours et tests en matière d'éducation physique et sportive ;
- assurer le suivi de l'encadrement pédagogique des enseignants d'éducation physique et sportive ;
- établir des normes techniques des installations sportives ;
- veiller à la mise en place des équipements sportifs dans des établissements scolaires, universitaires et dans les grandes écoles ;
- organiser des compétitions sportives scolaires en relation avec le ministère chargé des sports.¹⁸

Le Niger, pays membre de l'UNESCO, a adhéré à la charte Internationale de l'éducation physique et sportive qui, fait obligation à tous les pays membres de créer les conditions qui permettent aux enfants d'accéder à ce droit fondamental pour tous, en tant qu'élément essentiel de l'éducation. Dans cette optique et pour l'atteinte des objectifs de la charte Internationale de l'éducation physique et du sport, des dispositions ont été prises parmi lesquelles on peut citer :

- L'élaboration et l'adoption de la Loi 98-14 du 1^{er} Juin 1989, portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives. Dans ses dispositions à la section 1, l'article 2 précise que « la pratique des activités physiques et sportives est un droit fondamental pour chacun ».

Ainsi le vide juridique qui caractérisait l'enseignement de l'éducation physique et sportive serait comblé par le décret N°76-136/PCMS/MJS/C du 15Août 1976

¹⁸ Direction de l'E.P.S/M.E.S.S/R.S

relatif à la promotion, réglementation et le contrôle de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire et universitaire¹⁹. Les textes officiels régissant l'enseignement de l'EPS de manière précise dans les établissements scolaires du second degré et moyen et de l'enseignement technique furent adoptés. Des instructions officielles ont été élaborées en 1989 et ont été adaptées aux réalités et aspirations du système éducatif nigérien.

- L'élaboration d'un programme et des contenus d'enseignement de l'Education Physique et Sportive à l'école va contribuer d'une manière hautement significative à la compréhension des différentes méthodes d'enseignement. Ces textes ont permis une plus grande organisation de l'ensemble des disciplines inscrites dans le programme et qui convergent vers un objectif central : « éduquer et former l'élève de façon à lui assurer, au terme du cycle secondaire une bonne préparation au monde du travail et au loisir »²⁰.

Pour assurer le suivi et l'application des instructions officielles, une cellule pédagogique a été créé en 1996 et un programme minimum de relance des activités de l'EPS et du sport scolaire a été élaboré et est réactualisé en début de chaque année académique.

Pour renforcer cette volonté politique et répondre à la charte internationale de l'éducation physique et sportive, l'arrêté N°0049/MJS/JF/DAAF du 19 Octobre 2005 confirme le transfert de la discipline E.P.S au Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.

En dépit des efforts consentis par l'Etat pour améliorer l'enseignement de l'éducation physique et sportive, beaucoup de problèmes subsistent et entravent l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

On peut citer entre autres :

- Le manque d'infrastructures sportives adéquates et de matériel didactique pour les A.P.S ;

¹⁹ CHIFFIET, P. GOUDA, S. 1991, sport, identités culturelles et développements dans les pays francophones, Mémoire

²⁰ Instructions officielles, édition 1989, Niger

- L'insuffisance de documents administratifs servant de guide pédagogique aux enseignants ;
- L'encadrement pédagogique dans le cadre de la formation continue des enseignants est très insuffisant du fait que les encadreurs sont en nombre très réduit et ne disposent pas de moyens ;
- L'épineux problème d'insuffisance de personnels enseignants en qualité et en quantité entraînant le recrutement des contractuels sans diplôme pour enseigner l'éducation physique et sportive à l'école.

L'institut chargé de la formation et du perfectionnement des responsables, des animateurs et des cadres techniques des associations et groupements d'éducation populaire et de recherche en documentation sur les techniques d'éducation populaire, n'a pas les moyens de sa politique.

Les dispositions de ce cadre de fonctionnement semblent à priori satisfaisantes mais, dans la réalité, elles ne sont pas appliquées, sa capacité d'hébergement est réduite et ses moyens financiers très faibles. Il faut aussi noter que l'absence du matériel limite considérablement ses possibilités d'action en faveur du développement du secteur des activités socio-éducatives.²¹

C'est ainsi qu'on assiste depuis plus d'une vingtaine d'années, à un rythme de contractualisation dans presque tous les secteurs sociaux de base. Les politiques néolibérales nées du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), imposées aux pays africains dans les années 80, par les Institutions financières de Bretton Wood, sont à l'origine de la diminution des enveloppes budgétaires allouées au secteur de l'éducation.

Au Niger, l'éducation est le domaine le plus touché par ce phénomène de contractualisation depuis 1991. Ce secteur emploie au total 27000 enseignants contractuels. Avec cet effectif les enseignants contractuels constituent de nos

²¹ Documents introductifs du Forum National sur le développement des secteurs de jeunesse et sports, Octobre 2010, Niamey

jours, plus de 80% du corps enseignant, végétant ainsi dans la précarité²². Du coup, c'est tout le système éducatif qui est en déliquescence avec son lot de conséquences incalculables sur la qualité de l'enseignement. Malgré les multiples efforts des autorités pour pallier à ces préoccupations, les inquiétudes persistent et le constat reste toujours amer sur le terrain.²³

Si le recrutement des enseignants contractuels, est d'une part un moyen très économique pour les Etats, d'autre part c'est un mécanisme permettant de réduire les grèves répétitives de la part des enseignants titulaires. Seulement, le problème majeur des contractuels est lié au manque de formation.

Après une évaluation rigoureuse de l'impact de la contractualisation sur la stabilité du système éducatif par les autorités académiques, une recommandation est faite sur la mise en place d'une stratégie de suppression progressive de la contractualisation en cohérence avec les capacités financières de l'Etat²⁴. Il ne s'agit pas seulement de recruter mais de créer un cadre d'échanges et de formations continues des enseignants leur permettant d'être efficaces dans leur tâche d'enseignant.

En adoptant la formule de contractualisation dans un domaine aussi sensible que l'éducation, le risque de ne pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 est possible, car le système toujours selon les mêmes statistiques, n'est pas favorable à la production d'une élite intellectuelle dans un monde de plus en plus mondialisant.

Le champ de l'éducation physique et sportive se retrouve ainsi envahi par des enseignants de toutes catégories dont la plupart sont sans formation professionnelle initiale, donc sans diplôme d'E.P.S. Certes, les personnes recrutées pour assurer la fonction enseignante ont, pour la plupart, un bon niveau d'instruction, mais pour un enseignement de qualité, une attention particulière

²² Service des statistiques /MESS/RS 2009

²³ Idem

²⁴ Idem

doit être accordée aux enseignants en général et aux enseignants contractuels d'éducation physique et sportive en particulier.

2.2-Bilan de l'enseignement de l'E.P.S au regard de l'intervention des enseignants contractuels dans la commune urbaine d'Arlit

Il serait très difficile de réaliser un bilan objectif et complet des résultats de l'enseignement de l'EPS dispensé par les enseignants contractuels, car il manque des données sur le niveau d'atteinte des objectifs pour chaque année scolaire.

L'impact de l'enseignement de l'E.P.S avant le système de contrat, s'est, de tout temps, manifesté, selon nos entretiens avec les conseillers pédagogiques, par la participation effective des élèves au cours d'E.P.S et par leurs brillantes participations aux championnats sportifs scolaires au cours desquels, d'excellentes performances sont réalisées par les élèves.

Le championnat scolaire est une fête scolaire organisée par l'Etat chaque année au mois de Mars dans une des huit régions du Niger. A cette occasion, les délégations scolaires de chaque région composée de toutes les équipes sportives (sports collectifs et athlétisme) se retrouvent pour rivaliser dans la fraternité. Ces échanges sportifs servent aussi de cadre de détection de jeunes talents pour les différentes fédérations sportives du pays. Les résultats obtenus lors de ce meeting scolaires ont été satisfaisants, ce qui a permis à beaucoup de clubs sportifs de faire des recrutements.

Les clubs d'Arlit, toutes disciplines confondues, ont été représentatives sur le plan national et international et sont animés en grande partie par des enseignants d'éducation physique (encadreurs sportifs). La plupart des joueurs dans ces clubs sont des élèves du collège et lycée. Ceux de la classe de troisième, une fois admis au brevet d'études du premier cycle, marquent l'INJS dans leur choix d'orientation scolaire, ce qui leur donne la chance d'être orienté à l'Institut

National de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (I.N.J.S/C.) de Niamey pour la formation des instructeurs de l'éducation physique (Maître d'E.P.S.).

L'éducation physique et sportive était le leitmotiv par lequel passent les messages de prise de conscience des jeunes sur les effets néfastes de la radiation émise par la production de l'uranium, des maladies sexuellement transmissibles. Car d'après les recherches effectuées par le ministère de la santé sur le VIH-SIDA au Niger, les premiers cas ont été découverts à Arlit.

Ville carrefour du fait de sa position géographique dans le Nord-est du Niger qui fait frontière avec la Lybie et l'Algérie, la ville d'Arlit est un passage stratégique emprunté pour aller à l'exode dans ces pays limitrophes, par beaucoup de gens. Certaines personnes qui manquent de moyens pour continuer leur voyage restent dans la ville pour chercher du travail dans différentes sociétés de la place ou s'adonner à d'autres activités lucratives.

Pour développer la pratique des activités physiques et sportives dans la ville d'Arlit, les sociétés d'exploitation minière à savoir la COMINAK et la SOMAÏR mettent des moyens financiers et matériels importants pour appuyer les clubs et les participants aux différentes activités sportives. Elles organisent des manifestations sportives à l'occasion de la fête de la production à l'intention des scolaires.

Ainsi des résultats encourageants ont été enregistrés dans toutes les disciplines à Arlit comme en témoigne les anciens sportifs qui sont aujourd'hui en retraite sportive mais qui travaillent dans les mines comme ouvriers, cadres d'exploitation ou enseignants contractuels en éducation physique et sportive. Nous avons recueilli toutes ces informations dans le cadre de nos échanges avec les enseignants lors des animations pédagogiques.

Aussi, en nous basant sur les résultats de nos entretiens avec les conseillers pédagogiques, nous avons relevé que l'éducation physique et sportive ne suscite pas le même engouement chez les élèves comme auparavant. L'intérêt que portent les jeunes à l'éducation physique et sportive semble avoir diminué. Les

élèves pratiquent parce que c'est une matière obligatoire à l'examen, ou tout simplement pour avoir une note d'E.P.S. Les élèves arrivent au terrain avec souvent un retard de 10minutes pour une séance de 45 minutes parce que le terrain est hors de l'établissement, ou très souvent le professeur de la matière précédent l'heure de l'E.P.S ne les libéré pas à temps.

Les raisons de cette baisse de motivation des élèves, sont multiples et partagées : au niveau de l'Etat, on note le manque de rigueur et de volonté politique pour accompagner les structures d'encadrement pour le suivi évaluation. Il s'agit de donner aux conseillers pédagogiques une autorisation de sanction par rapport aux manquements qu'ils auront à constater sur le terrain lors des supervisions pédagogiques. Mais parce que l'enseignant contractuel n'à pas un plan de carrière, on le laisse faire ce qu'il veut, sans volonté d'améliorer ses prestations de services.

La disponibilité de l'équipement sportif dans les établissements jadis garanti par l'Etat n'est plus de mise du fait de la conjoncture, rendant du coup le travail des enseignants difficile.

La création d'un cadre d'échange sectoriel, entre tous les acteurs de l'éducation physique et sportive pour favoriser une synergie des actions doit être envisagée dans une perspective de renforcement des capacités des enseignants d'E.P.S.

CHAPITRE III METHODOLOGIE

3.1 - Présentation du protocole de recherche

3.1.1- Rappel de la question de recherche

Pourquoi les stratégies de renforcement des capacités des enseignants contractuels d'EPS d'Arlit ?

Quel est l'état de la situation de l'enseignement de l'E.P.S par les enseignants contractuels et quelle proposition faire pour son amélioration ?

3.1.2- Recueil des données

Pour recueillir les données nécessaires à notre étude nous avons utilisé les instruments suivants :

- un questionnaire d'enquête adressé aux enseignants contractuels d'E.P.S, qui contient outre l'identification des sujets, des questions sur les thèmes suivants :
 - Connaissances professionnelles en éducation physique ;
 - Le contrôle pédagogique ;
 - Organisation pratique des activités physiques et sportives.
- un guide d'entretien adressé aux conseillers pédagogiques contenant des questions sur la supervision pédagogique.

3.1.3- Population cible

Notre population d'étude est constituée de 27 enseignants d'éducation physique et sportive de la commune urbaine d'Arlit y compris ceux qui interviennent dans les établissements privés.

3.1.4- Choix de la population

Nous avons choisi de considérer l'ensemble des enseignants d'E.P.S (public et privé) comme population de notre recherche parce que, même s'ils ont des profils différents, ils sont recrutés de la même manière et vivent les mêmes difficultés dans l'exercice de leur activité.

Tous les enseignants d'E.P.S (public et privé) sont sous contrat avec l'Etat ou les fondateurs des établissements privés à l'exception d'un seul qui a eu son intégration dans la fonction publique tout récemment (Août 2010).

En tenant compte du fait que l'effectif de la population cible de la commune urbaine d'Arlit n'est pas très nombreuse, quatorze (14) enseignants au public et treize (13) au privé ce qui donne vingt-sept (27) enseignants, nous avons choisi de les considérés tous pour notre recherche.

3.1.5- Période de déroulement

La démarche que nous avons adoptée a consisté en 2010 à un séjour dans la commune urbaine d'Arlit au tout début du mois d'Octobre qui coïncide avec la rentrée des classes prévue pour les classes de terminale le 13 Septembre 2010 et les autres classes des Lycées et collèges le 04 Octobre 2010. Malgré cette précision de la date de la rentrée, la présence effective des enseignants n'est pas au rendez-vous car certains enseignants n'étaient pas à leur poste de travail compte tenu de certaines difficultés d'accès à la commune urbaine d'Arlit. Le voyage s'effectue sous escorte militaire (système de convoi).

3.1.6- Traitement des données

Les informations recueillies à la suite du questionnaire adressé aux enseignants et le guide d'entretien adressé au conseiller pédagogique, ont été traitées et analysées d'une façon manuelle.

Pour une meilleure compréhension de l'objet de notre étude, nous nous sommes efforcés d'expliquer aux enseignants tout l'intérêt qu'il faut accorder à la recherche pour répondre objectivement aux questions posées. Le dépouillement a consisté à relever toutes les données, à les regrouper en rubrique puis à élaborer des tableaux afin de présenter les résultats.

Quant à l'entretien, nous nous sommes entretenus avec le conseiller pédagogique d'Arlit et des conseillers qui ont vécu dans la commune urbaine d'Arlit. Les informations recueillies n'ont pas fait l'objet de tableaux mais nous les considérons comme capitales dans la suite de notre étude.

3.1.7- Difficultés rencontrées

Comme dans toute étude nécessitant l'administration d'un questionnaire à une population cible, les difficultés auxquelles nous avons fait face concernent la collecte et l'accès à la ville d'Arlit.

Pour la collecte c'est surtout le cas des enseignants absents à leur poste de travail. Nous avons laissé des exemplaires à leur intention afin qu'ils puissent les remplir à leur arrivée. Ce qui nous a été transmis par l'intermédiaire de la compagnie de transport RIMBO.

Le département d'Arlit est une zone d'insécurité par excellence pour les voyageurs civils à cause de la rébellion armée. C'est un carrefour de trafic de toutes sorte de marchandise, des armes et drogue. Située dans la zone Nord-est du Niger, l'accès à la ville d'Arlit se fait par escorte militaire qui dure des heures car, à chaque alerte il faut s'arrêter pour que les militaires ratissent la zone indiquée avant de poursuivre le voyage, avec une vitesse d'à peu près 50km/H

sur une route en piteux état distant de 238Km à partir d'Agadez chef lieu de la région.

Pour accéder à Arlit à partir de Niamey, il faut prendre le bus du Samedi qui quitte la compagnie de voyage à 6 H 00 pour être à Abalak chef-lieu du département d'Abalak avant 14 H 00 afin de suivre le premier convoi qui démarre à 15 H 00 pour vous amener à Agadez soit une distance d'environ 220 km. Une course de "marathon" de près de 1020 km. Après avoir passé la nuit dans la ville d'Agadez chef-lieu de la région d'Agadez, un autre convoi militaire va vous escorter le Dimanche pour Arlit, une distance de 238 km. Les dates à retenir pour quitter Niamey et se rendre à Agdez sont : Samedi, Mardi et jeudi. Pour sortir d'Arilit et voyager sur Niamey, Lundi, Mercredi et Vendredi sont les jours qu'il faut retenir pour ne pas passer des jours à attendre le prochain convoi.

**CHAPITRE IV PRESENTATION ET ANALYS
DES
RESULTATS**

4.1 – Présentation et analyse des résultats

4.1.1- Résultats du questionnaire administré

Dans le cadre de la présente étude, nous nous sommes conformé à l'esprit scientifique qui requiert objectivité, impartialité et rigueur.

Dans ce sens, nous présentons les résultats du questionnaire conformément à la démarche méthodologique nécessaires à notre étude ainsi qu'il suit :

4.1.1.1- L'identification des sujets

Tableau N° 2 : répartition de sujets selon l'âge et le sexe

Sexes	Masculin	Féminin	Total	Pourcentage
Ages				
25 à 35ans	16	00	16	59%
Plus de 35ans	11	00	11	41%
Total	27	00	27	100%
Pourcentage	100%	00%	100%	100%

Ce tableau nous montre que la totalité des enseignants contractuels de l'E.P.S de la commune urbaine d'Arlit est masculine soit 100%. Les tranches d'âges compris entre 25-35 représentent 59% de la population globale d'étude et 41% ont plus de 35 ans. Une absence remarquable de femmes dans l'enseignement de l'E.P.S à Arlit soit 00%.

Cette identification a été réalisée grâce à des éléments comme le lieu de travail, l'âge, le sexe, l'ancienneté dans le métier. L'absence de la femme dans la population d'étude est liée aux conditions difficiles de travail à Arlit. L'EPS qui est pratiquée en plein air dans des conditions atmosphériques insupportables, poussent les femmes à être réfractaires à l'enseignement de la discipline dans cette zone. Il y a aussi la tradition et la religion qui empêchent les filles de

pratiquer le sport à un âge donné. Aussi, le fait que les filles sont des enfants d'ouvriers et des cadres des compagnies minières vivant dans de bonnes conditions par rapport au reste de la population, le rêve de devenir comme leurs parents, des agents de maîtrises dans les sociétés minières, constitue aussi une raison de refus à exercer le métier d'enseignant d'EPS.

4.1.1.2- Ancienneté

Tableau N°3 : répartition des enquêtés suivant la durée dans le métier

Nbre d'années Ages	1 An	2 Ans	3 ans	4 Ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	Plus De 10 ans	Total	%
25 à 35 ans	03	04	04	03	02	00	00	00	00	00	00	16	59%
Plus de 35 ans	00	00	00	00	00	00	00	01	02	00	08	11	41%
Total	03	04	04	03	02	00	00	01	02	00	08	27	100%
TOTAL %	11%	15%	15%	11%	7%	0%	0%	4%	7%	0%	30%	100%	100%

Ce tableau nous indique que les enseignants dont la tranche d'âge est entre

25-35 ans ont une durée d'activité comprise entre **1**an à **5** ans. Ils sont au nombre de **16** et représentent **59%** de la population d'étude.

Les enseignants de plus de **35**ans ont une durée d'activité qui varie entre **8** ans et plus de **10** ans dans l'enseignement. Ils sont au nombre de **11** et représentent **41%** de la population d'étude.

Le choix des tranches d'âges n'est pas fortuit, car, on sait que pour avoir le BEPC, il y a de fortes chances que les élèves dépassent l'âge de vingt (20) ans avec les différentes années blanches qu'il y a eu au Niger. Aussi, les difficultés économiques suite au programme d'ajustement structurel imposé dans les années 1980 par les Institutions Financières de Brettons Wood, ont occasionné un ralentissement voire l'absence totale de recrutement à la fonction publique d'où l'augmentation du nombre de diplômés sans travail, disponibles à tout faire. C'est ainsi que la majorité des enseignants contractuels peu en formés d'EPS d'Arlit sont dans la tranche d'âge de 25ans à 35 ans tandis que les anciens de plus de 35ans sont minoritaires dans la population d'étude.

4.1.1.3- Vécu des enseignants

Tableau N°4 : répartition des enquêtés suivant leurs pratiques des A.P.S

Enseignants Disciplines	SPORTIF amateur	SPORTIF pro	Ancien SPORTIF	Total	Pourcentage
Football	02	00	13	15	56%
Basket-ball	00	00	04	04	15%
Volley-ball	00	00	04	04	15%
Athlétisme	01	00	01	02	07%
Hand-ball	00	00	02	02	07%
Boxe	00	00	00	00	00%
Lutte	00	00	00	00	00%
Natation	00	00	00	00	00%
TOTAL	03	00	24	27	
TOTAL %	11%	00%	89%	100%	100%

Ce tableau nous indique que 56% des enseignants sont d'anciens joueurs de football, ce qui constitue la majorité de la population d'étude, quant aux enseignants qui ont eu à jouer au basket-ball et au volley-ball ils représentent respectivement 15% ; enfin les athlètes et les handballeurs représentent respectivement aussi 7% de la population d'étude.

Il n'y a pas de joueurs professionnels parmi les enseignants d'EPS à Arlit mais il y a plutôt d'anciens joueurs dans différentes disciplines. Cependant, ni les boxeurs, ni les maîtres-nageurs ne figurent dans la population d'étude. La lutte traditionnelle, sport apprécié et suivi par la majorité des nigériens n'est pas pratiquée comme activité sportive proprement dit. C'est une discipline enseignée à l'INJS dans le cadre de la formation globale, mais rares sont les étudiants qui

choisissent la lutte comme discipline d'option. Elle n'est pas enseignée à l'école, par manque de volonté de la part des enseignants bien qu'elle figure dans la programmation des cycles d'enseignement.

4.1.1.4- La qualification professionnelle en éducation physique

Tableau N°5 : répartition des enquêtés selon le statut et le profil de formation

Statuts	Titulaire	Contractuel	A.S.C.N	Bénévole	Total	Pourcentage
Profils						
C.A.P.E.P.S	00	00	00	00	00	00%
B.E.I.E.P.S	01	01	00	00	02	07%
C.A.I.E.P.S	00	00	00	00	00	00%
BAC	00	05	00	00	05	19%
B.E.P.C	00	18	00	00	18	67%
Autres	00	02	00	00	02	07%
Total	01	26	00	00	27	
TOTAL %	4%	96%	00%	00%	100%	100%

Selon le tableau ci-dessus, on remarque que sur les vingt-sept (27) sujets enquêtés, seulement 2 enseignants ont le brevet d'Etat d'instructeur d'éducation physique et sportive (B.E.I.E.P.S) soit 07% de la population d'étude. Les titulaires du brevet d'étude premier cycle (B.E.P.C) sont au nombre de 18 soit 67%. On constate aussi que 05 enseignants sont titulaires du baccalauréat (BAC) et représentent 19 % des enseignants contractuels. Les enseignants ayant des diplômes professionnels avec équivalence au brevet d'Etat d'instructeur

d'éducation physique sont au nombre de 02 et représentent 07% de la population d'étude.

Tous les enseignants d'EPS d'Arlit diplômés dans le domaine des activités physiques et sportives sont de niveau moyen c'est-à-dire qu'ils sont titulaires du Brevet d'Etat d'Instructeur de l'Education Physique et Sportive. Il n'y a ni de professeurs d'EPS titulaires du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ni des appelés de Service Civique National ni de bénévoles. Le niveau supérieur d'instruction atteint par cette population d'étude est le BAC. On remarque, cependant, dans cette population d'étude, l'existence de diplômes professionnels détenus par certains enseignants mais la majorité à un niveau de brevet d'étude de premier cycle (BEPC).

4.1.1.5- la motivation des enseignants

Tableau N°6 : répartition des enquêtés suivant leur motivation

Réponses Motivations	Nombre de réponses	Pourcentages
Formation initiale	02	07%
Facile à enseigner	03	11%
Vocation	14	52%
Manque de travail	05	19%
Autres raisons	03	11%
TOTAL	27	100%

Ce tableau fait ressortir clairement les motivations des enseignants contractuels d'E.P.S de la commune urbaine d'Arlit. Ainsi on constate que 14 enseignants pratiquent le métier d'enseignant d'E.P.S par vocation soit 52% de la population d'étude ; 05 autres exercent le métier par manque de travail soit 19%. 03 enseignants trouvent que c'est facile d'enseigner l'EPS c'est pourquoi ils ont choisi le métier, ils représentent 11% de la population d'étude. Les enseignants qui exercent le métier pour d'autres raisons, sont au nombre de 03 soit 11% de la population d'étude. Seuls 02 enseignants ont reçu la formation pour enseigner l'EPS soit 07% de la population d'étude.

Au regard de ces résultats, on peut dire que plus de la moitié des enseignants exercent le métier par vocation. Cela prouve qu'ils aiment ce qu'ils font et qu'ils ont besoin d'encadrement soutenu. Pour ce qui est des enseignants qui embrassent le métier en attendant une meilleure ouverture ou d'autres opportunités, ils représentent respectivement 19% de ceux qui manquent de travail et 11% de ceux qui ont d'autres raisons. 02 enseignants titulaires de diplôme d'EPS exercent le métier parce qu'ils sont formés pour enseigner la discipline. Parmi ces enseignants 03 ont embrassé le métier pensant que c'est facile de dispenser les cours d'EPS.

4.1.1.6- contrôle de l'enseignement

Tableau N°7 : répartition des enquêtés suivant les visites de classe reçues

Enseignants Réponses	25-35 ans		Plus de 35ans		Total	Pourcentage
	Oui	14	52%	11	41%	25
Non	02	07%	00	00%	02	07%
Total	16	59%	11	41%	27	100%
TOTAL %	59%		41%		100%	

Ce tableau nous indique que 25 enseignants déclarent avoir reçu des visites de classe dans l'exercice de leur activité soit 93% de notre population d'étude ; seulement 02 enseignants affirment qu'ils n'ont pas encore reçu de visites de classe soit 07% de la population d'étude.

Au regard de ce tableau on remarque que tous les enseignants de plus de 35ans ont reçu des visites de classe soit 41% et 52% seulement des enseignants âgés de 25ans à 35 ans ont aussi reçu la visite de conseiller pédagogique. Seul 07% de notre population d'étude, appartenant à la catégorie des jeunes d'âges n'ont pas encore reçu de visite de classe. Cela s'explique par le fait qu'ils ont été recrutés en 2010, et que nous avons administré le questionnaire au mois d'Octobre de la même année.

4.1.1.7- Difficultés rencontrées dans la conduite des séances d'E.P.S.

Tableau N° 8 : répartition des enquêtés suivant les difficultés rencontrées dans la conduite des séances d'E.P.S.

Enseignants	25-35ans	Plus de 35ans	Total	Pourcentage
Réponses				
Oui	16	11	27	100%
Non	00	00	00	00
Total	16	11	27	100%
TOTAL %	59%	41%	100%	

Ce tableau nous montre que tous les enseignants enquêtés rencontrent des difficultés dans la conduite des séances soit 100% de la population d'étude.

Au regard de ce tableau, tous les enseignants éprouvent des difficultés dans l'exercice de leur métier malgré les visites de classe, soit 100% de la population d'étude. Ces difficultés sont d'ordre pédagogique à savoir, comment planifier son activité et fixer des objectifs à court, moyen et long terme. Il y a aussi des difficultés d'accès aux supports pédagogiques et les textes réglementaires régissant l'enseignement de l'EPS.

4.1.1.8- Possession de documents pédagogiques

Tableau N° 9 : répartition des enquêtés suivant la possession des documents pédagogiques (Instructions Officielles).

Enseignants Réponses	25-35ans	Plus de 35ans	Total	Pourcentage
Oui	00	01	01	04%
Non	16	10	26	96%
Total	16	11	27	100%
TOTAL %	59%	41%	100%	

Ce tableau nous indique que 96% de notre population d'enquête ne disposent pas des instructions officielles soit 26 enseignants, seul un enseignant est en possession de ce document ce qui représente 04% de la population d'étude.

Au regard de ce tableau, on peut imaginer que les enseignants, pour préparer les séances, s'appuient sur les cours reçus lors de la formation de recrutement et de leurs expériences sportives. Les objectifs assignés à l'enseignement de l'EPS, ne constituent pas la préoccupation des enseignants. Ils se contentent de surveiller la classe pendant l'heure de l'éducation physique et sportive en les amusant dans une discipline sportive de leur choix.

4.1.1.9- L'évolution des effectifs du recrutement des enseignants contractuels d'E.P.S dans la commune urbaine d'Arlit de 2003- 2010.

Tableau N°10 : répartition du nombre d'enseignants suivant les années de recrutement

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Enseignants									
Titulaires	00	00	00	00	00	00	00	01	01
A.S.C.N.	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Contractuels	08	02	03	03	04	04	00	02	26
TOTAL	08	02	03	03	04	04	00	03	27
TOTAL %	30%	07%	11%	11%	15%	15%	00%	11%	100%

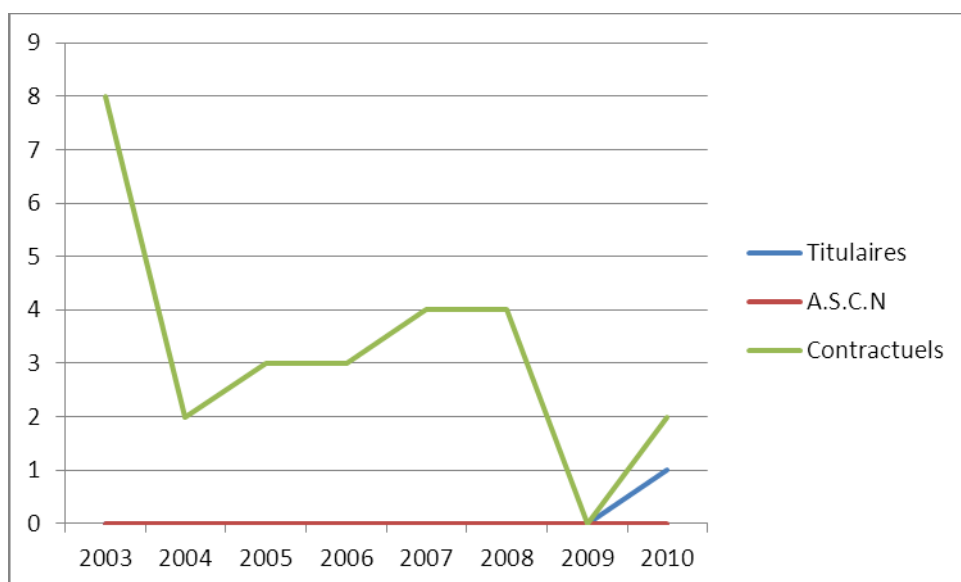
Ce tableau nous montre qu'en 2003, 08 enseignants contractuels ont été recrutés soit 30% de la population d'étude et qu'en 2004, 02 enseignants contractuels seulement ont été recrutés soit 07%. En 2005 et 2006, 03 enseignants contractuels respectivement ont été recrutés chaque année soit 11%. En 2007 et 2008, 04 enseignants contractuels ont été recrutés par an soit 15% de la population d'étude. En 2009 il n'y a pas eu de recrutement. En 2010 on a recruté 02 enseignants contractuels et la titularisation d'un enseignant recruté par la fonction publique. On remarque qu'il n'y a pas eu d'affectation des Appelés du Service Civique National (A.S.C.N) en E.P.S depuis 2003 jusqu'en 2010. Cela

constitue un handicap significatif pour la promotion de la discipline dans la commune urbaine d'Arlit.

Il est important de noter que le recrutement des enseignants contractuels, concerne non seulement les établissements scolaires publics mais aussi les privés comme nous l'avons indiqué plus haut dans le cadre d'étude. Malgré le besoin important d'enseignants dans les établissements scolaires, on remarque que le plus grand nombre d'enseignants recrutés s'élève à 04 en 2007 et 2008. En 2009, parmi les enseignants recrutés dans la région d'Agadez, la commune urbaine d'Arlit n'a pas bénéficié d'agent contractuel en EPS et les établissements privés de la commune urbaine d'Arlit n'ont pas aussi opéré de recrutement d'enseignants d'EPS.

Ainsi, le recrutement des enseignants contractuels en EPS, s'effectue de manière irrégulière de 2003 à 2010 comme on peut le remarquer sur le diagramme N°1ci-dessous.

Diagramme N° 1 Répartition du nombre des enseignants suivant l'année de recrutement



4.2. - Résultats du guide d'entretien adressé au conseiller pédagogique

Outre le conseiller pédagogique d'Arlit, nous nous sommes entretenus avec deux autres conseillers pédagogiques de la région d'Agadez, tous des hommes âgés de plus de 40 ans ayant déjà effectués un séjour dans la localité. Pour recueillir leur point de vue sur l'enseignement de l'E.P.S à Arlit, notre entretien a consisté à écouter les conseillers pédagogiques réponses aux questions contenues dans le guide et à prendre des notes, selon les questions regroupées en trois rubriques : organisation pédagogique, facteurs qui influencent l'enseignement de l'E.P.S, les effets de l'intervention des enseignants contractuels peu formés en E.P.S. A travers les réponses recueillies on constate que :

4.2.1- Les facteurs influençant l'enseignement de l'EPS dans la commune urbaine d'Arlit :

D'une manière générale, le secteur de l'éducation connaît des difficultés dans la commune d'Arlit particulièrement en éducation physique et sportive, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Parmi les facteurs qui influencent l'enseignement de l'E.P.S, on peut citer : le climat, le personnel, les infrastructures, le matériel et le contrôle de l'enseignement.

4.2.1.1- Le climat :

Située dans la zone désertique, la commune urbaine d'Arlit est dominée par un climat désertique qui rend les activités de plein air difficile. En effet, les variations atmosphériques caractérisées par de fortes chaleurs, un froid intense

ou des vents poussiéreux, qui rendent la pratique des activités physiques et sportives très difficile. Les températures en saison chaude peuvent atteindre 50° degré Celsius à l'ombre et le froid à 11° Celsius. En saison hivernale, les vents poussiéreux peuvent envelopper toute la ville la journée durant ou chaque fois qu'il a plu dans les environs. A côté de ces calamités naturelles, s'ajoutent celles provoquées par les explosions dans les carrières minières pour l'exploitation de l'uranium. Une poussière extrêmement dangereuse couvre la commune tôt le matin après les explosions des mines.

4.2.1.2- le personnel

L'enseignant doit connaître et maîtriser son enseignement pour pouvoir faire efficacement son travail qui est celui d'éduquer, dans le respect des Lois et Règlements en vigueur au Niger.

Or, le personnel enseignant de l'éducation physique et sportive de la commune urbaine d'Arlit est composé en majorité d'agents recrutés sur place (le recrutement autorisé par le ministère). Ce sont d'anciens élèves ou étudiants (sportifs et non sportifs) titulaires du Brevet d'Etude du Premier Cycle ou le Baccalauréat, qui n'ont pas pu terminer leurs études. Ils sont, la plupart du temps, dans une situation difficile d'où leur disponibilité à faire n'importe quel travail pourvu qu'il leur permette de gagner leur vie.

C'est ainsi qu'ils arrivent dans l'enseignement de l'EPS, avec pour bagage pédagogique, l'expérience de leur vécu sportif, sans connaissances fondamentales de la discipline. Certains parmi eux sont restés des années sans activités, méconnaissant les méthodes pratiques et les connaissances scientifiques qu'on utilise dans le domaine de l'éducation physique et sportive. Les objectifs assignés à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, les intentions éducatives, l'organisation de la classe ou du groupe, la compréhension de l'enfant en croissance dans son environnement sont des atouts indispensables,

méconnus des enseignants contractuels. Ce qu'il faut transmettre et comment le transmettre seront acquis avec le temps au cours de l'activité professionnelle.

Cette ignorance constitue un handicap pour l'atteinte des objectifs contenus dans les instructions officielles. Avec le nouveau programme, les activités physiques et sportives à l'école ont connu des réformes tant en volume qu'en intensité. Alors comment s'y prendront-ils pour permettre aux élèves de s'exprimer librement et de développer leur motricité dans un style propre de pratique sportive, tout en respectant les règles du jeu. Car du niveau de formation professionnelle de l'enseignant dépendra l'appréciation qu'il fera de la discipline. A toutes ces difficultés s'ajoutent celles liées aux infrastructures. Le ratio est de 282 élèves par enseignant.

4.2.1.3- les infrastructures

A l'instar de beaucoup d'établissements publics et privés de la région d'Agadez, les établissements de la commune urbaine d'Arlit sont dépourvus d'infrastructures sportives. Ce qui constitue le champ d'activités physiques est un terrain vague qui se trouve souvent hors de l'établissement. Car dans la conception et la construction des écoles, l'espace réservé aux activités physiques et sportives est souvent négligé aux profits des constructions de classes.

C'est dans un espace restreint dans les grandes villes ou un terrain vague dans certains établissements des villages que l'enseignant d'E.P.S essayera de déterminer les limites (non conformes) dont il a besoin pour les activités physiques et sportives en fonction de la discipline programmée.

Sur l'ensemble des établissements de la commune urbaine d'Arlit, seul le premier collège d'enseignement général (C.E.G1) dispose, en son sein, d'infrastructures : un terrain de football, un terrain de handball, un terrain de volleyball et un terrain de basketball, ayant des dimensions réglementaires. L'athlétisme peut se pratiquer sur le terrain de football ou tout autour. Le CEG2 qui se trouve à la sortie de la ville a l'avantage de disposer d'un terrain vague

accidenté et exposé à l'uranate qui est un déchet de l'uranium nocif pour la santé.

De tous les établissements privés seul Fameye à Arlit, dispose d'un terrain de football avec des dimensions acceptables où sont pratiquées les activités physiques et sportives. Dans les autres établissements, les enseignants travaillent sur des espaces réduits. A toutes ces difficultés s'ajoute le problème du matériel didactique aux activités physiques et sportives.

4.2.1.4- le matériel

Pour réaliser une séance d'éducation physique, un minimum de conditions matérielles doit être garanti. Mais le constat sur le terrain est alarmant.

C'est ainsi que la majorité des établissements ne disposent pas de matériels didactiques pour les activités physiques et sportives. Il arrive qu'on trouve de vieilles balles de football et souvent des ballons de hand-ball en mauvais état ou des poids de trois (3kg). C'est à l'enseignant de trouver tout ce qu'il lui faut pour réaliser le cycle d'activité physique et sportive et essayer d'atteindre les objectifs fixés à ce dernier.

La confection du petit matériel didactique par un enseignant contractuel non diplômé est une tâche à laquelle il n'a pas de connaissance, non seulement il ne sait pas ce qu'il lui faut pour assurer l'apprentissage dans un minimum de sécurité, mais aussi comment choisir la matière qui conviendra à la fabrication de ce matériel.

4.2.1.5- le contrôle de l'enseignement

D'une manière générale, le contrôle pédagogique est sous l'autorité de la direction de l'éducation physique au niveau de la Division Suivi et Contrôle pédagogique au Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique.

Cette cellule de contrôle pédagogique a été mise en place en Décembre 1989 au cours d'une réunion à Niamey, qui a regroupé tous les inspecteurs et conseillers sportifs, à l'époque où les enseignants d'EPS étaient au Ministère de la Jeunesse, et des Sports. Elle a pour mission, la promotion, la réglementation et le contrôle de l'éducation physique et du sport scolaire et universitaire. Cette réunion a permis aux cadres du ministère d'avoir le même niveau d'information, d'uniformiser la compréhension des Instructions Officielles et de nommer des conseillers pédagogiques.

Avec le reversement des enseignants d'E.P.S au Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, c'est l'Inspection Pédagogique National (I.P.N) qui organise le contrôle et le suivi pédagogique sur tout le territoire du Niger.

Avec la décentralisation, des Inspections Régionales de l'Education Physique et Sportive (I.R.E.P.S) ont été créées pour rendre plus efficace l'action pédagogique. Animée par un inspecteur, un conseiller pédagogique et un responsable des sports scolaires, l'inspection régionale de l'éducation physique est très peu dotée en ressources humaines et manque de moyens logistiques pour le suivi et le contrôle pédagogique.

Le contrôle pédagogique dans la commune urbaine d'Arlit est assuré par le conseiller pédagogique affecté à cet effet, à l'inspection des enseignements de cycle de base II et moyen. Il s'effectue de manière inopinée ou averti au moyen d'un calendrier de passage. Il a pour objet d'aider les enseignants à mieux s'organiser, exploiter les documents administratifs et faire la programmation des cycles d'enseignement. En fonction des infrastructures et du matériel didactique disponibles, l'enseignant essayera d'adapter son enseignement et d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé conformément aux instructions officielles de l'éducation physique au Niger. Les conseillers pédagogiques ont pour tâche d'assister les enseignants afin de leur prodiguer des conseils sur comment s'y prendre pour améliorer certaines difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail.

Les contrôles pédagogiques ou visite de classe sont effectués suivant des fiches individuelles de chaque enseignant. Sur chaque fiche, après la partie identification, on a les objectifs poursuivis par la visite de classe à savoir :

- Organisation de la classe ;
- La conduite de la séance ;
- Le ou les objectifs de la séance, du cycle et les intentions éducatives ;
- Les difficultés rencontrées dans la conduite de la séance.

4.2.2-Effets de l'intervention des enseignants contractuels peu formés en éducation physique et sportive (E.P.S) à Arlit

Selon les conseillers pédagogiques, les effets qu'on peut relever dans le cadre de l'intervention des enseignants contractuels peu formés sont de deux ordres : la qualité de l'enseignement et les objectifs assignés à l'enseignement des activités physiques et sportives.

4.2.2.1- Effets sur la qualité de l'enseignement

L'enseignement de l'éducation physique et sportive est au rabais à l'état actuel des choses, du fait que ceux qui sont chargés de dispenser les cours ne sont pas qualifiés. Leur présence sur le terrain est une manière d'occuper les enfants pendant " une heure supplémentaire de récréation". On assiste à une séance d'animation folklorique organisée par les élèves qui se chamaillent entre eux pendant que celui qui est supposé être le maître de la cérémonie devient spectateur au spectacle jusqu'à la fin. Les consignes ou la recherche d'ajustement des situations intermédiaires ne sont pas la préoccupation de l'enseignant. Il se contente de regarder l'heure et siffler la fin de la séance.

Dans son cahier de préparation, il a reproduit l'exemple de la fiche de préparation qui lui a été apprise lors de la formation rapide de quelques jours, avec un contenu qui n'est pas enseigné ou qui ne correspond pas à la séance

observée d'où la prestation sans objectif. Or, sans objectifs clairs on ne peut pas parler d'enseignement de qualité.

C'est ce type d'enseignement qui s'est généralisé sur toute l'étendue de la ville d'Arliit avec des conséquences dangereuses sur l'avenir de l'éducation physique et sportive à l'école. Non seulement l'E.P.S est marginalisée par rapport aux autres disciplines enseignées, mais elle est confrontée au manque de capacités des enseignants pour défendre valablement l'objet de cet enseignement à l'école et démontrer que c'est une discipline pluridisciplinaire qu'il faut prendre au même niveau que les autres.

4.2.2.2- Effets sur les objectifs assignés à l'enseignement des activités physiques et sportives à l'école

Conformément à la Loi N°98-14 du 1^{er} Juin 1998 portant orientation, organisation et promotion des activités physiques et sportives, **SECTION 1, Article 4** : la pratique des activités physiques et sportives vise le développement des capacités physiques et psychomotrices, l'amélioration de la santé de l'individu et l'épanouissement des valeurs culturelles et morales. Elle développe, notamment, le sens de l'effort, de la discipline, de la coopération et de la responsabilité et prépare au monde du travail.

Facteur de loisir et de mobilisation des masses, la pratique des activités physiques et sportives doit aussi favoriser les rapports et la compréhension entre les peuples.

Pour traduire les dispositions de cette loi, il faut être formé et acquérir les connaissances qui permettent d'agir dans le sens de la construction de savoir, de savoir-faire et de savoir être.

Mais la grande majorité des enseignants contractuels non diplômés exercent le métier contrairement aux dispositions de l'article 18 de la Loi 98-14 qui stipule : "nul ne peut enseigner contre rémunération les activités physiques à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière ou saisonnière, ni

prendre le titre de professeur, d'entraîneur, de moniteur, d'éducateur ou de tout autre titre similaire s'il n'est titulaire d'un diplôme défini ou décerné en équivalence par l'Etat ou l'autorisation écrite du Ministère chargé des sports''.

Ainsi, dans sa forme actuelle, l'enseignement de l'E.P.S ne peut être de qualité pour l'atteinte des objectifs assignés à la matière. L'école cesse d'être cette pépinière pour le sport de haut niveau car son enseignement, à la base, est dépourvu de compétences.

Il faut, donc, trouver des stratégies qui vont aider les enseignants à améliorer leurs connaissances en la matière afin de dispenser des cours de qualité et contribuer à l'atteinte des objectifs assignés à l'éducation physique et sportive à l'école.

4.3– Proposition de Solutions

4.3.1 – Les Propositions d'ordre technique

Aujourd'hui plus que par le passé, nous assistons à l'émergence d'un nouveau profil d'enseignant d'E.P.S, en lieu et place des enseignants qualifiés issus des institutions spécialisées (institut de la jeunesse et des sports). Ces enseignants appelés des contractuels de l'éducation, ont au cours de leurs années de pratique acquis une expérience dans l'art d'enseigner.

Au regard du nombre croissant de cette population d'enseignants, il est plus que nécessaire de donner aux enseignants d'E.P.S peu formés en EPS, un encadrement et une formation qui répondent à leurs besoins pédagogiques. Au terme de cette formation impliquant des mesures d'accompagnement en plus du renforcement des capacités des ressources humaines, un certificat d'instructeur d'E.P.S sera délivré aux stagiaires afin d'envisager un plan de carrière.

C'est dans ce contexte et en tenant compte du capital d'expérience des enseignants contractuels peu formés en EPS, que nous proposons, dans le cadre de la présente étude, un programme accès sur l'Approche Par les Compétences

dont l'Objectif Général est de développer en eux des aptitudes nécessaires pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Le but de cette approche par les compétences serait de favoriser chez les stagiaires, l'acquisition des connaissances (savoir), d'attitude (savoir- être) et d'habiletés (savoir -faire) pour assurer efficacement et en toute autonomie la fonction de maître d'éducation physique et de développer les Compétences suivantes :

- connaître les finalités générales du système éducatif nigérien à savoir : l'organisation législative et institutionnelle (la Loi d'Orientation du Système Éducatif Nigérien LOSEN), les textes officiels dans le domaine de l'enseignement de l'E.P.S. (Loi 98-14, les instructions officielles....);
- connaître les objectifs généraux assignés à l'enseignement de l'E.P.S, les intentions éducatives, la programmation annuelle (long terme), la programmation cyclique (le moyen terme), la préparation d'une leçon d'E.P.S (le court terme)
- connaître la didactique de l'enseignement de l'E.P.S à savoir la démarche pédagogique, la progression pédagogique, les situations d'apprentissages et le Règlement des A.P.S;
- savoir organiser, gérer, animer et motiver un groupe, connaître les contenus des disciplines enseignées à l'école, savoir faire le feed-back objectif, savoir : communiquer de façon appropriée, et mettre en œuvre sa pensée créatrice à travers des méthodes pédagogiques variées.

Pour comprendre les orientations majeures qui animent et spécifient les stratégies, il faut dégager la nature des critères qui concourent à sa mise en place par l'utilisation de critères simples dans la diversité des stratégies et en évitant les déterminations objectives. C'est pourquoi, nous avons élaboré un tableau de variables déterminant la nature des stratégies que nous résumons dans un tableau de la manière suivante :

Tableau N°11 : Critères de stratégies de renforcement des capacités en éducation physique et sportive.

Critères Plan	Savoir	Savoir faire	Savoir être
Théorique	Système éducatif Nigérien ; Textes et instructions Officiels ; rôle de l'E.P.S ; Organisation administrative du Niger ; la connaissance des Sciences sociales et des sciences Biologiques	Méthodes pédagogiques ; les styles d'enseignement ; Procédés d'interventions ; Organisation du travail	Déontologie de la Fonction
Pratique	Connaissance des Activités Physiques et Sportives.	Progression technique, Situations d'Apprentissage.	Application des Règles de Jeux

Ainsi établi ce tableau de critères des stratégies de renforcement des capacités, va nous permettre d'identifier les capacités à développer chez les enseignants au cours de leur formation.

Pour rompre avec le cadre traditionnel de l'éducation à caractère général accès sur le contenu ou en objectif, nous préconisons des approches centrées sur la construction des contenus (savoir) à partir des situations vécues dans le cadre de l'enseignement de l'E.P.S. Le travail se fera en partant des situations pédagogiques pour élaborer des contenus d'interventions et faire des propositions concrètes dans les domaines suivants :

Sur le plan pratique : Il s'agit d'acquérir des comportements qui favorisent la participation des élèves aux cours et de développer le goût de la pratique de l'E.P.S (l'attitude et la relation). Le maître doit éviter de se substituer à eux, de résister le plus souvent à la tentation d'intervenir afin d'éviter de priver les élèves de tout profit de l'expérience. A ce propos, Yvonne SUREL disait : « seule compte l'expérience personnelle de l'enfant. Rien ne s'inscrit de façon durable en dehors de ce qu'il a vécu par lui-même et de son propre gré ». Le maître est le miroir dans lequel l'élève se voit, il est le pivot de la classe par son attitude. Il n'impose jamais son point de vue mais propose, stimule, débloque la situation si nécessaire sans jamais fournir la solution. Il relance l'intérêt, aide à surmonter les difficultés en posant des questions fécondes plutôt qu'en proposant des solutions.

En effet, cette approche va prendre en compte le niveau d'expérience acquise pour permettre aux enseignants de développer des potentialités qui sont en eux et d'agir en toute responsabilité. Il s'agit d'apprendre en faisant ou d'apprendre en travaillant, donc en milieu de travail, et non d'apprendre selon le plan du professeur qui dit ce qui doit être connu. C'est dans ce sens que le programme de formation qui sera élaboré tiendra compte des dispositions suivantes :

- Il s'agit d'associer les conseillers pédagogiques de chaque région dans cette formation car « la formation initiale des intervenants se fait sous l'encadrement de maîtres de stage (superviseur) et vise le développement des habiletés

d'enseignement de base permettant une intégration dans le milieu de travail en toute confiance ». Sané, O. 2011.²⁵

- La présence des enseignants sur le terrain et les activités programmées durant toute l'année scolaire, feront l'objet d'évaluation à travers le suivi pédagogique ou visite de classe. Ce cadre pratique permettra non seulement d'harmoniser les méthodes et les styles d'enseignements mais aussi un cadre d'échange entre les acteurs de l'éducation physique et sportive.

- Les futurs stagiaires bénéficieront ainsi d'un encadrement à la conception des cycles, la réparation des leçons et à mieux organiser les activités de la classe se traduisant par une aptitude-attitude (procédés d'interventions).

Sur le plan théorique : il s'agit de réunir pendant les trois mois de vacances tous les enseignants méritant en un lieu (un centre de formation) pour développer des connaissances théoriques (les modules de formation) qui serviront de moyens d'intervention avant, pendant et après la séance d'éducation physique et sportive. Le programme de formation sera formulé de telle sorte, qu'outre les connaissances des activités physiques et sportives, les connaissances en sciences sociales, biologiques, organisation législative et institutionnelle, la sécurité et la déontologie de la fonction y soient précisées en termes de compétences. Elles doivent donc être définies comme des comportements extérieurs, évidents, manifestes et concrets ; il s'agit des connaissances que doit posséder un enseignant pour justifier son intervention.

L'évaluation : contrairement à l'évaluation classique qui consiste à la restitution des contenus appris par les élèves, celle-ci portera sur la production de contenu d'enseignement, la répartition des activités programmées, la répartition des tâches et la conduite des séances de l'éducation physique et sportive. Le travail se fera en pratique par la proposition des situations pédagogiques et en théorie par l'élaboration des contenus et des moyens d'interventions à partir desquels découlera la liste de capacités formulées en

²⁵ Sané, O., 2011, connaissances en E.P.S, Note de Cours, Inspectorat 2^e Année INSEPS, Dakar.

termes de performance pouvant ainsi servir de référence pour les compétences attendues à la fin de la formation (objectifs de formation). Autrement dit, mettre en œuvre à partir des fondements théoriques, des mesures pratiques dans une perspective de formation.

Dans l'élaboration du programme de formation, la spécification des compétences se traduira par des listes d'objectifs comportementaux. Il s'agira essentiellement de spécifier ce qu'une personne pourrait être appelée à faire et non à savoir. Cette spécification des compétences se fera sous la forme d'une description de comportements attendus, de telle sorte qu'il sera possible d'en fournir une démonstration et d'en faire une évaluation. Les enseignants en formation auront à démontrer de manière transparente les compétences qu'ils ont acquises et ils devront le faire le plus possible dans des situations réelles de travail.

C'est dans cette optique, après avoir parcouru les différentes stratégies élaborées par des auteurs tels que, Bernard Eliade, Sylvie Cartier, la revue de la littérature de l'institut international de planification et de l'éducation et d'autres écrits sur les stratégies, nous avons répertorié les variables et les compétences qui permettent de développer et de renforcer les capacités qui se résument dans le tableau suivant :

Tableau N°12 : Analyse des variables déterminant les compétences dans les stratégies de renforcement des capacités des enseignants.

Variables compétences	Connaissances	Organisation	Conduites de la leçon
Savoir	Maîtrise de la matière ; intentions éducatives ; textes officiels ; la didactique des A.P.S	Planification des activités ; Elaboration d'un programme annuelle d'activités ; organisation de la classe	Cycle d'activité ; préparation de la leçon ;
Savoir faire	Conduire et animer les séances ; progression pédagogique ; secourisme.	Aménagement de l'espace ; maîtrise de l'effectif ; maîtrise du matériel didactique ; notion du temps.	Satisfaction des apprenants ;
Savoir être	Droit et Devoir de l'enseignant d'E.P.S ;	Comportement social et moral de l'enseignant d'E.P.S	Conception d'une grille d'évaluation

Ainsi établi ce tableau constitue le répertoire de connaissances qui vont nous permettre d'identifier des performances-comportements afin de les spécifier en

détail et les rendre explicites à l'avance pour transcender les différences individuelles (style d'enseignement) et dresser une liste des actions pour vérifier quel candidat est capable d'agir de la même manière.

Le questionnement qui précède toute stratégie de l'enseignement est le suivant :

- **le quoi ?** : c'est le contenu d'un enseignement, la philosophie de l'enseignement, la conception de la matière, l'objectif primordial (ce sont les composantes que l'enseignant doit maîtriser avant l'exercice).

- **A qui ?** : l'enfant ou les enfants, la classe ou la catégorie d'âge en tenant compte des aspects suivants :

La croissance fonctionnelle, psychologique, sexuelle, physiologique et sociale. Ceci suppose que l'enseignant doit connaître les caractéristiques de l'enfant qui lui est confié.

- **Comment ?** : c'est le choix des procédures, des méthodes et de la forme de travail en question. C'est également l'attitude et la relation enseignant-enseigné.

- **Pourquoi ?** : pour quel objectif j'utilise ce contenu ? (à savoir le quoi c'est-à-dire le but de la séance).

L'enseignant doit maîtriser et fixer d'une façon concrète l'objectif à atteindre.

- **A quel résultat ?** : Ceci veut dire l'objectif le plus proche à atteindre.

Les réponses à toutes ces questions permettent souvent de qualifier l'enseignant de compétent.

4.3.2 – Les solutions d’ordre administratif

La création d’une synergie d’actions entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Fonction Publique et le Ministère de l’Education Nationale, permettra de définir clairement une politique sportive de manière générale et de l’éducation physique et sportive en particulier.

L’Etat, à travers l’Inspection Pédagogique Nationale (I.P.N) et l’Institut National de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (I.N.J.S/C) prend des dispositions pour mettre en place un comité de réflexion sur le programme de formation des enseignants contractuels non diplômés d’E.P.S et pour déterminer les conditions d’y accéder.

La conception des modules d’enseignement et le profil des intervenants doivent être définis pour répondre aux besoins des stagiaires à la fin de la formation qui seront certifiés par le ministère de tutelle. La révision des instructions officielles afin de les adapter aux réalités actuelles du terrain, doit être envisagée afin de créer les conditions de publication des bulletins pédagogiques, supports indispensables au processus d’enseignement.

Le barème de notation et les fiches d’E.P.S à l’examen, doivent faire l’objet de révision conséquente afin de proposer une grille d’évaluation adaptée et applicable à tous suivant la réalité du terrain en tenant compte de l’esprit sportif en plus des performances des élèves.

Le rôle des Inspections Régionales de l’Education Physique et Sportive (I.R.E.P.S) sera décisif dans cette formation, c’est pourquoi l’Etat doit mettre des moyens conséquents pour faciliter le travail d’encadrement des enseignants sur le terrain, notamment en dotant les I.R.E.P.S de plus de ressources humaines (conseillers pédagogiques) et de moyens logistiques.

L’organisation des rencontres périodiques des acteurs de l’E.P.S au niveau régional et national doit être définie comme cadre d’évaluation de ce projet afin d’ajuster les différences constatées en fonction des réalités des régions et

d'adapter le programme de formation. Les collectivités locales doivent aider les IREPS dans l'organisation des activités physiques et sportives scolaires afin d'évaluer les résultats pratiques des enseignants par les conseillers pédagogiques. Cela passe par une grande implication des autorités locales à prendre en charge l'aménagement de l'espace de l'E.P.S, la dotation des Collèges et Lycées en petits matériels didactique et la couverture médicale.

La dotation de l'INJS/C de moyens conséquents pour accroître ses infrastructures telles que la capacité d'accueil en salles de cours, le parachèvement du gymnase et autres installations sportives. En termes de ressources humaines, l'institut doit être doté des enseignants compétents et qualifiés dans le domaine de formation spécifique aux activités physiques et sportives. Ce qui contribuera sans doute à l'amélioration de la qualité de formation des enseignants d'E.P.S.

L'Etat doit prendre 80% des frais de formation et séjours des stagiaires lors du regroupement de trois mois des vacances pour les connaissances théoriques dans un centre qui sera désigné par le comité de réflexion. Ainsi les 20% des autres frais seront consentis par les stagiaires pour l'élaboration des dossiers et autres frais pédagogiques.

Pour réaliser cet important projet, une inscription budgétaire conséquente doit être envisagée pour sa mise en œuvre et sa gestion afin d'accomplir sa mission dans des conditions optimales d'efficacité et de dynamisme.

Conclusion

Au Niger l'éducation physique et le sport scolaires ont toujours fait partie des programmes scolaires mais force est de constater qu'ils sont restés les « parents pauvres » du système éducatif nigérien. Les textes officiels réglementant l'enseignement de l'EPS, ne sont pas maîtrisés par la plupart des enseignants contractuels peu formés dans le domaine. Ce qui conduit très souvent à des dysfonctionnements dans l'action pédagogique se traduisant par une détérioration de l'enseignement de l'E.P.S, qui, si on ne prend garde, pourrait avoir des répercussions néfastes sur le développement global des élèves.

Face à cette situation, l'Institut National de la Jeunesse et des sports qui a pour missions, de former des cadres permanents relevant du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, chargé de la formation et du perfectionnement des responsables, des animateurs et des cadres techniques des associations et groupements d'éducation populaire et de recherche en documentation sur les techniques d'éducation populaire, n'a pas des moyens de sa politique. Sa capacité d'hébergement est réduite et ses moyens financiers sont très faibles.

Avec la démographie galopante, la création des collèges et lycées, la privatisation qui touche le secteur de l'éducation, laisse apparaître des complexes scolaires privés qui nécessitent l'encadrement en EPS. Mais le départ des titulaires en formation au cycle supérieur, ou pour occuper des postes de responsabilité ou pour le départ volontaire institué par les institutions de Bretton Wood (Banque Mondiale et FMI) a créé un déficit en personnels enseignant qu'il faut nécessairement combler.

C'est dans cette optique qu'une politique de recrutement des volontaires de l'enseignement à vue le jour en 1991 donnant naissance au système contrat par la suite.

Ce mécanisme a permis pendant longtemps de couvrir le besoin en personnel enseignant d'EPS, selon les dispositions de l'article 18 de la Loi 98-14 du 1^{er}

Juin 1998 portant orientation, organisation et promotion des activités physique et sportive. Mais après une évaluation rigoureuse de l'impact de la contractualisation sur la stabilité du système éducatif par les autorités académiques on constate que, les résultats de l'enseignement par contrat, sont en deçà des attentes du système éducatif dans son ensemble et ne satisfont pas aux finalités et aux objectifs généraux assignés à l'E.P.S.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive selon **Larouche. R.**, « s'appuie sur des valeurs universelles dans le temps et dans l'espace... ». Ces valeurs universelles constituent des connaissances et des techniques orientées vers une expertise particulière afin de permettre à l'enseignant de jouer pleinement son rôle d'éducateur. Un phénomène complexe qui requière de la part de celui qui est chargé d'intervenir en activité physique, la maîtrise des procédures qui favorisent la construction de compétences chez les apprenants.

Cette étude a pour objectif de faire un diagnostic des difficultés que rencontrent les enseignants contractuels peu formés en EPS et de faire des propositions de solutions qui leur permettront d'accomplir efficacement leur mission. Il s'agit d'acquérir un niveau de compétences pour améliorer le niveau de prestations des 27 enseignants tous de la commune urbaine d'Arlit et de les intégrer dans la fonction publique grâce à un certificat d'instructeur d'EPS délivré à la fin de formation.

L'encadrement du potentiel existant, à savoir les enseignants contractuels sur le terrain, permettra à la fonction publique de recruter un personnel d'un niveau de connaissances et d'expériences considérables. Le recrutement des enseignants formés en EPS contribuera à la réduction des enseignants contractuels et rehaussera la qualité et le niveau de pratique de cette discipline, en affectant des enseignants qualifiés et en quantité dans cette zone désertique d'Arlit.

En effet, les contraintes climatiques constituent le plus grand facteur qui influence l'enseignement de l'EPS et à cela s'ajoute l'enclavement et les

difficultés d'accès, sous peine de risquer sa vie à cause des rebelles qui attaquent les véhicules de passagers.

Les résultats aux quels cette étude a aboutie ont permis de déceler les difficultés que les enseignants contractuels d'éducation physique et sportive rencontre dans l'exercice de leurs activités.

Toutes ces difficultés relevées, peuvent selon les présentes propositions, trouvés un début de solutions et de permettre à l'enseignement de l'E.P.S de sortir de l'état léthargique qu'il se trouve dans la commune urbaine d'Arlit. L'objet de cette étude qui préconise la formation, un accès sur l'Approche Par les Compétences dont l'Objectif Général est de développer chez les enseignants contractuels d'E.P.S, les aptitudes nécessaires pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive afin d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer ainsi leurs capacités. Cela exigera de l'ensemble des acteurs concernés à une mobilisation et une réflexion collective concertée pour harmoniser les actions dans la recherche de solutions adaptés aux multiples problèmes qui inhibent les efforts de l'Etat dans le secteur de l'E.P.S.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Alain, H., 1986, **l'Education Physique et Sportive, Réflexion et Perspectives**, coédition revue STAPS, revue EPS, réédition Paris ;
- Bernard, E., 1970, **l'école ouverte**, édition le seuil ;
- B. H. Liddell Hart, 1998, **Stratégies**, Librairie académique Perrin, Paris
- Famose, J.P, 1990, **Difficultés de la tâche et apprentissage moteur**, Paris, INSEP ;
- Gérard Challand , 1990, **Anthologie mondiale de la stratégie**, Collection Bouquins, Robert Laffont, Paris ;
- Patrick, S. Dominique, M. Patrick, P....,1977, **Enseignement des A.P.S activités physiques scolaires des collèges et Lycées**, Paris vigot, coll, sport+ enseignement ;
- Ulric Aylwin, 1992, **les principes d'une bonne stratégie pédagogique**, revue Pédagogie collégiale ;
- Sylvie Cartier, 2000, **Enseigner les stratégies d'apprentissage aux élèves du collégial pour que leur français se porte mieux**; Volume 5, Numéro 3, édition PUF, Paris ;
- Sun Zi, 1998, **L'Art de la guerre**, Collection Champs, Flammarion ;
- Thomas, R. 1981, **L'éducation Physique**, PUF, coll, Q.S.J. ? Paris
- Weil-FASSINA, S., 1970, **La Formation par apprentissage**, édition PUF, Paris.

Mémoires

Gouda Souaibou, 1984, **les activités physiques et sportives en République du Bénin**, I.N.J.S, Porto-Novo (Bénin)

¹ CHIFFIET, P. GOUDA, S. 1991, **sport, identités culturelles et développements dans les pays francophones**, Mémoire

Monographies

AMANI SALLE Abdoul Aziz, 2010, **l'enseignement de l'éducation physique et sportive au Niger de 2009 à 2010. Réalités et Perspectives**, I.N.S.E.P.S, Dakar (Sénégal)

Revue et articles

- Documents introductifs du Forum National sur le développement des secteurs de jeunesse et sports, Octobre 2010, Niamey
- Sériba Maman Lawan, 1994, **les hommes forts du pays** edit. RAPS N°2 ;
- Boubé Zangouizé, 2004, **La formation une nécessité absolue**, edit RAPS4 ;
- Guide pratique du maître/Faculté de pédagogie U.A.M. /NY 1980
- Instructions officielles, édition 1989, Niger

Notes de cours

- Sané, O. Note de Cours, **connaissances en E.P.S**, Inspectorat 2^e Année Dakar, 2011

ANNEXES

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

(INSEPS)



INSPECTORAT 2e ANNEE...

2010- 2011

Guide d'entretien à l'intention du Conseiller Pédagogique d'Arlit

Le présent guide d'entretien est anonyme. Il s'adresse au Conseiller Pédagogique d'EPS d'Arlit. Il est soumis dans le cadre de la réalisation d'une monographie de fin d'études d'Inspectorat pour l'obtention de Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports (C.A.I.E.P.J.S) sur le **Thème** :

Stratégies de renforcement de capacité des enseignants contractuels peu formés en éducation physique et sportive d'Arlit

Nous vous demandons de bien vouloir répondre à ce questionnaire en toute franchise.

Nous vous remercions d'avance pour avoir bien voulu répondre à toutes les questions.

SOU MIS PAR MOUTARI ALI

Elève inspecteur à l'**I.N.S.E.P.S**

Dakar (Sénégal)

Questionnaire d'enquête

I – Identification

1.1- Sexe : Masculin Féminin

1.2- Age :
...../...../.....

1.3- Etablissement...collège.....
Lycée.....

1.4 Ancienneté dans l'enseignement de l'EPS :.....ans

II - Connaissances professionnelles en Education physique et sportive

2.1 Niveau d'étude des enseignants

Quel est votre niveau d'étude ?

- a) – C.A.P.E.P.S.....
- b) – B.E.I.E.P.S.....
- c) – C.A.I.E.P.S.....
- d) – BAC.....
- e) - B.E.P.C.....
- f) – Autres diplômes.....

2.2 – Niveau de motivation

Pourquoi vous avez choisi d’enseigner l’EPS ?

- a) - Parce que vous avez reçu la formation initiale
 - b) - Parce que c’est facile d’enseigner la discipline.....
 - c) - Par vocation.....
 - d) - Par manque de travail
 - e) – Autres raisons.....
-
-
-

2.3– vécu de l’enseignant dans la pratique des activités physique et sportives.

2.3.1 - Quelles sont les disciplines sportives que vous avez pratiquées avant d’être enseignant d’EPS ?

.....

.....

.....

.....

.....

2.3.2 - Comment réagissez-vous quand une séance est difficilement comprise par les élèves ?

.....

.....

.....

.....

.....

2.3.3 - Les buts contenus dans les Instructions Officielles sont-ils adaptés à la réalité du terrain ?

Oui.... Non.... Sinon

pourquoi ?.....

.....
.....
.....
.....
.....

2.3.4 - Comment fixez-vous les objectifs de chaque séance?.....

.....
.....
.....
.....
.....

III - Suivi et évaluation des activités physiques et sportives à l'école

3.1- formation et encadrement

3.1.1 – Que pensez-vous de la visite de classe effectuée par les conseillers pédagogiques ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.2 – Avez-vous déjà reçu une visite de classe ? Oui....Non...

Si oui combien de fois ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3 – Quelles sont vos attentes à l’issue d’une supervision pédagogique ?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4 – Depuis que vous êtes dans le cadre de l’enseignement de l’EPS, avez-vous reçu une formation au niveau local ? Oui.... Non.... si oui quel est le thème de la formation ?

.....
.....
.....
.....
.....

3.1.5 – Souhaiteriez-vous suivre une formation en éducation physique ?

Si oui pour quelle fin ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.6 - Etes-vous prêts à financer votre propre formation s'il le faut ? Oui....

Non....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.7 – Préciser le type de formation que vous souhaitez voir.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Guide d'entretien à l'intention du Conseiller pédagogique d'Arlit

I - Identification

1.1 – Sexe....

1.2 – Age....

II – Connaissances professionnelles en éducation physique et sportive

2.1 – quels sont les objectifs assignés à l'enseignement de l'EPS ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.2 - Quelle appréciation faites-vous de l'enseignement de l'EPS par les enseignants contractuels non diplômés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.3 – Comment agissez-vous pour aider les enseignants contractuels non diplômés d’EPS à mieux organiser leur tâche d’enseignement ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.4 – La population des enseignants contractuels est majoritaire dans l’enseignement de l’EPS à Arlit, comment imaginez-vous l’avenir de la discipline dans la localité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

III – Quels sont à votre avis les facteurs qui influencent l’enseignement de l’E.P.S à Arlit ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....

IV – Quels sont les effets de l'intervention des enseignants contractuels peu formés d'E.P.S qu'on peut relever ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....